



Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2025-0047

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **DELAVAL CHLORINATED ALKALINE LIQUID DISINFECTANT FAMILY**,*

de la société

DeLaval NV

enregistrée sous le numéro

BC-DC045956-45

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise rédigé par les Pays-Bas, Etat membre de référence, et harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 05 juin 2025,

Considérant que la famille de produits répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 11 décembre 2034.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.



A Maisons-Alfort, le 18/08/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	DELAVAL CHLORINATED ALKALINE LIQUID DISINFECTANT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
-------------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	DeLaval NV
	Adresse	Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgique
Numéro de demande	BC-DC045956-45	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2025-0047	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	DeLaval NV
Adresse du fabricant	Industriepark-Drongen 10, 9031 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark-Drongen 10, 9031 Gent Belgique

Nom du fabricant	DeLaval Operations Sp. z.o.o
Adresse du fabricant	Ul. Robotnicza 72, 53-608 Wroclaw Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Ul. Robotnicza 72, 53-608 Wroclaw Pologne

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré à partir de l'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	Vynova Belgium NV
Adresse du fabricant	Heilig-Hartlaan 21, 3980 Tessenderlo Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Heilig-Hartlaan 21, 3980 Tessenderlo Belgique



Substance active	Chlore actif libéré à partir de l'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	Inovyn
Adresse du fabricant	Olympiadenlaan 20, 1140 Brussels Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue Solvay 39, 5190 Jemeppe-sur-Sambre Belgique
	Scheldelaan 480 - Haven 647 2040 Antwerpen (Lilo) Belgique

Substance active	Chlore actif libéré à partir de l'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	PCC Rokita SA
Adresse du fabricant	Ul. Sienkiewicza 4, 56-120 Brzeg Dolny Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Ul. Sienkiewicza 4, 56-120 Brzeg Dolny Pologne

Substance active	Chlore actif libéré à partir de l'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	Nobian Industrial Chemicals B.V.
Adresse du fabricant	Van Asch van Wijckstraat 53 3811 LP Amersfoort Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Elektrolysestraße 1, 06749 Bitterfeld Allemagne
	Hauptstraße 47 49479 Ibbenbüren Allemagne

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Chlore actif disponible libéré à partir d'hypochlorite de sodium (exprimé en équivalent Cl ₂)	/	Substance active	/	/	4,8	7,8
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de sodium	Libérateur de chlore actif	7681-52-9	231-668-3	5 (pur)	8,2 (pur)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	Co-formulant	1310-73-2	215-185-5	3,8	7,0
Hydroxyde de potassium	Hydroxyde de potassium	Co-formulant	1310-58-3	215-181-3	0	1,2

2.2. Type de formulation

SL – concentré soluble



Partie II. - Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta SPC 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Chlore actif disponible libéré à partir d'hypochlorite de sodium (exprimé en équivalent Cl ₂)	/	Substance active	/	/	7,8	7,8
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de sodium	Libérateur de chlore actif	7681-52-9	231-668-3	8,2 (pur)	8,2 (pur)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	Co-formulant	1310-73-2	215-185-5	7,0	7,0

2.2. Types de formulations

SL – concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P303+P361+P353+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des tanks à lait/machines à traire par nettoyage en place

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Biofilm
Domaine(s) d'utilisation	Usage intérieur Désinfection par « nettoyage en place avec circulation » des machines à traire et des tanks à lait
Méthode(s) d'application	Nettoyage en place avec circulation (système fermé)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 1,25 % v/v Temps de contact : 10 minutes Température : 40 °C Maximum 2 fois par jour, après chaque traite.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en polyéthylène haute densité (PEHD) (5L, 10L) Fûts en PEHD (20L, 25L, 60L, 200L) Cuves/IBC en PEHD (1000L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Vider l'installation de toute trace résiduelle de lait.
- Pré-rincer avec de l'eau (40 - 45 °C).
- Diluer 1,25 % v/v du produit dans de l'eau chaude entre 60 et 85 °C. En cas de dilution manuelle préparer cette dilution de 1,25 % v/v en ajoutant 125 mL de produit dans 9875 mL d'eau.
- Faire circuler la solution pendant 10 minutes. Toujours garder la température au-dessus de 40 °C. Vérifier les faisceaux trayeurs et le flux d'eau pendant la désinfection.
- Après application : retirer la solution de désinfection et rincer les surfaces à l'eau potable.
- Laisser l'installation sécher.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des tanks à lait/machines à traire par nettoyage en place à basse température

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Usage intérieur Désinfection par « nettoyage en place avec circulation » des machines à traire et des tanks à lait
Méthode(s) d'application	Nettoyage en place avec circulation (système fermé)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 2,5 % v/v Temps de contact : 10 minutes Température : 25 °C Maximum 2 fois par jour, après chaque traite
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L, 10L) Fûts en PEHD (20L, 25L, 60L, 200L) Cuves/IBC en PEHD (1000L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Vider l'installation de toute trace résiduelle de lait.
- Pré-rincer avec de l'eau (40 - 45 °C).
- Diluer 2,5 % v/v du produit dans de l'eau chaude entre 25 et 40 °C. En cas de dilution manuelle préparer cette dilution de 2,5 % v/v en ajoutant 250 mL de produit dans 9750 mL d'eau.
- Faire circuler la solution pendant 10 minutes. Toujours garder la température au-dessus de 25 °C. Vérifier les faisceaux trayeurs et le flux d'eau pendant la désinfection.
- Après application : retirer la solution de désinfection et rincer les surfaces à l'eau potable.
- Laisser l'installation sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- La solution diluée doit être utilisée immédiatement.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- Ne pas utiliser conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques selon la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection selon la norme EN 14605 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes de protection selon la norme EN 166 ainsi que des chaussures de protection selon la norme EN 13832 pendant les tâches de mélange et chargement et de maintenance du circuit.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques selon la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection selon la norme EN 14605 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes de protection selon la norme EN 166, des chaussures de protection selon la norme EN 13832 ainsi qu'un équipement de protection respiratoire anti-aérosol pendant la maintenance de la pompe doseuse.
- Pour les usages professionnels TP4, le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec ce produit.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. Information pour les professionnels de santé/médecin : Les yeux doivent être rincés à plusieurs reprises lors du trajet chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C.
- Conserver à l'abri de la lumière et protéger du froid.
- Durée de stockage : 9 mois.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Fresh 25				
Numéro d'autorisation	FR-2025-0047-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible libéré à partir d'hypochlorite de sodium (exprimé en équivalent Cl ₂)	/	Substance active	/	/	7,8
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de sodium	Libérateur de chlore actif	7681-52-9	231-668-3	8,2 (pur)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	Co-formulant	1310-73-2	215-185-5	7,0



Partie II. - Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta SPC 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Chlore actif disponible libéré à partir d'hypochlorite de sodium (exprimé en équivalent Cl ₂)	/	Substance active	/	/	4,8	4,8
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de sodium	Libérateur de chlore actif	7681-52-9	231-668-3	5,0 (pur)	5,0 (pur)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	Co-formulant	1310-73-2	215-185-5	3,8	3,8
Hydroxyde de potassium	Hydroxyde de potassium	Co-formulant	1310-58-3	215-181-3	1,2	1,2

2.2. Types de formulations

SL – concentré soluble



3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P303+P361+P353+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des tanks à lait/machines à traire par nettoyage en place

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Biofilm
Domaine(s) d'utilisation	Usage intérieur Désinfection par « nettoyage en place avec circulation » des machines à traire et des tanks à lait
Méthode(s) d'application	Nettoyage en place avec circulation (système fermé)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 1,25 % v/v Temps de contact : 10 minutes Température : 40 °C Maximum 2 fois par jour, après chaque traite
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L, 10L) Fûts en PEHD (20L, 25L, 60L, 200L) Cuves/IBC en PEHD (1000L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Vider l'installation de toute trace résiduelle de lait.
- Pré-rincer avec de l'eau (40 - 45 °C).
- Diluer 1,25 % v/v du produit dans de l'eau chaude entre 60 et 85 °C. En cas de dilution manuelle préparer cette dilution de 1,25 % v/v en ajoutant 125 mL de produit dans 9875 mL d'eau.
- Faire circuler la solution pendant 10 minutes. Toujours garder la température au-dessus de 40 °C. Vérifier les faisceaux trayeurs et le flux d'eau pendant la désinfection.
- Après application : retirer la solution désinfectante et rincer l'équipement à l'eau potable.
- Laisser l'installation sécher.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- La solution diluée doit être utilisée immédiatement.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- Ne pas utiliser conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques selon la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection selon la norme EN 14605 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes de protection selon la norme EN 166 ainsi que des chaussures de protection selon la norme EN 13832 pendant les tâches de mélange et chargement et de maintenance du circuit.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques selon la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection selon la norme EN 14605 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes de protection selon la norme EN 166, des chaussures de protection selon la norme EN 13832 ainsi qu'un équipement de protection respiratoire anti aérosol pendant la maintenance de la pompe doseuse.
- Pour les usages professionnels TP4, le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec ce produit.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. Information pour les professionnels de santé/médecin : Les yeux doivent être rincés à plusieurs reprises lors du trajet chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C.
- Conserver à l'abri de la lumière et protéger du froid.
- Durée de stockage : 9 mois.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	DeLaval Extra Purin NN Extra				
Numéro d'autorisation	FR-2025-0047-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible libéré à partir d'hypochlorite de sodium (exprimé en équivalent Cl ₂)	/	Substance active	/	/	4,8
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de sodium	Libérateur de chlore actif	7681-52-9	231-668-3	5,0 (pur)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	Co-formulant	1310-73-2	215-185-5	3,8
Hydroxyde de potassium	Hydroxyde de potassium	Co-formulant	1310-58-3	215-181-3	1,2